



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

**PE DE RAIX SAS Société de Valeco
Commune de RAIX**

Le préfet de la Charente prescrit, à la demande de la société PE de Raix et conformément aux articles L 181-10-1 et R. 181-36 du Code de l'environnement, l'ouverture d'une consultation du public par voie électronique du 21 septembre 2026 au 21 décembre 2026.

Le dossier, déposé le 28 décembre 2024 puis déclaré complet et recevable le 07 août 2026, est préalable à l'autorisation environnementale concernant la création d'un parc éolien comprenant un poste de livraison ainsi que deux éoliennes sur la commune de Raix. Le projet est soumis à évaluation environnementale.

Le maître d'ouvrage est le PE DE RAIX SAS Société de Valeco située au 188 rue Maurice Béjart 34184 MONTPELLIER. Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de Monsieur Nicolas FOURNIER – (06 32 83 81 60 – nicolasfournier@groupevaleco.com).

Le public peut prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments et des avis des services contributeurs pendant toute la durée de la consultation, sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/7613/>

Un accès au dossier est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les espaces France Service.

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour auprès du bureau de l'environnement de la préfecture de la Charente. La demande est faite du 21 septembre 2026 au 17 décembre 2026 inclus à : pref-rdv-parc-eolien-raix@charente.gouv.fr

Sont désignés par le tribunal administratif de POITIERS : Monsieur Ludovic GLORY, officier de l'armée de Terre en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Christian CHEVALIER, officier de la Gendarmerie en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le public peut formuler ses observations et propositions :

- **par voie électronique** sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/7613/>
- **par voie postale** à l'attention de Monsieur GLORY, commissaire enquêteur, Mairie de Raix, 1 place de la Mairie – 16240 Raix.
- **lors des permanences** tenues par Monsieur GLORY, en mairie de Raix – 1 place de la Mairie – 16240 Raix, le 22 octobre 2026 de 09h à 12h et le 19 novembre 2026 de 14h à 17h.

Monsieur GLORY organisera deux réunions publiques à la salle communale de Raix :

- une réunion d'ouverture le 30 septembre 2026 à 14h
- une réunion de clôture le 09 décembre 2026 à 14h

Toute personne peut prendre connaissance du rapport du commissaire enquêteur au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée d'un an sur le site précité.

La décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou un refus sera prise par arrêté du préfet de la Charente.

Angoulême,
Le préfet

27 AOUT 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Jean-Charles JOBART